

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PLACEMENT PIERRE SELECT 1

Société Civile de Placement Immobilier.
Siège Social : 70, rue Saint Lazare à Paris (75009).
Adresse Courrier : 13, avenue Lebrun à Antony (92188).
337 646 764. R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les associés de la S.C.P.I PLACEMENT PIERRE SELECT 1 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le Vendredi 22 juin 2012 à 10 heures 30 qui se tiendra au siège social de la Société Marseillaise de Crédit au 75, rue Paradis à Marseille (13006) à l'effet de délibérer, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier, sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

I — Résolutions à caractère ordinaire.

1. Approbation des Comptes et Quitus
2. Approbation de l'affectation du résultat 2011
3. Approbation des conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier
4. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société
5. Commercialisateurs
6. Autorisation de cession
7. Recours à l'emprunt
8. Rémunération du Conseil de Surveillance
9. Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance
- 10 à 28. Élection des membres du conseil de surveillance
29. Pouvoirs

Projets de résolutions.

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution (*Approbation des Comptes et Quitus*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les dits rapports, ainsi que les comptes annuels et ses annexes, tels qu'ils lui sont présentés.
L'Assemblée Générale donne quitus à la société de gestion.

Deuxième résolution (*Approbation de l'affectation du résultat 2011*). — L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 5 021 319,48 Euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2011	5 021 319,48 €
Report à nouveau	3 003 471,58 €
Résultat disponible	8 024 791,06 €
Dividende proposé à l'assemblée générale : 16,71 € par parts x 307 239 parts	- 5 133 963,69 €
Report à nouveau après affectation du résultat	2 890 827,37 €

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende par part portant jouissance sur l'exercice 2011 à 16,71 euros.

Troisième résolution (*Approbation des conventions visées à l'article L.214-76 du Code Monétaire et Financier*). — L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution (*Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la société*). — L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la société fixées à la clôture de l'exercice telles qu'elles lui sont présentées :

	De la Société	Par Part
Valeur comptable	75 695 459,45 €	246,37 €
Valeur de réalisation	95 330 080,74 €	310,28 €
Valeur de reconstitution	110 226 696,46 €	358,77 €

Cinquième résolution (*Commercialisateurs*). — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la société de gestion à mandater des commercialisateurs extérieurs aux conditions habituelles du marché pour favoriser les relocations des lots vacants.

Sixième résolution (*Autorisation de cession*). — L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Gérance, après consultation du Conseil de Surveillance, à procéder à la vente ou à l'échange d'un ou plusieurs éléments des actifs immobiliers composant le patrimoine social aux conditions qu'elle jugera satisfaisantes, dans la limite autorisée des 15 % par an de la valeur vénale du patrimoine immobilier (article R.214-116 point 3 du Code Monétaire et Financier) et ce, jusqu'à nouvelle décision.

Septième résolution (*Recours à l'Emprunt*). — Conformément à la 7ème résolution approuvée en Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011, la présente Assemblée Générale Ordinaire autorise la gérance après consultation du Conseil de Surveillance à contracter des emprunts, dans une limite globale de 3 millions d'euros et ce, conformément à l'article L.214-72 du Code Monétaire et Financier, dans le cas où une opportunité d'acquisition, et ou la restructuration lourde d'un bâtiment se présenteraient, qui seraient à conclure rapidement.

Corrélativement et dans la même limite, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Société de Gestion à donner toutes garanties liées au patrimoine de la SCPI : garantie hypothécaire ou hypothèque formalisée.

Huitième résolution (*Rémunération du Conseil de Surveillance*). — Conformément à la 8ème résolution approuvée en Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011, la présente Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 12 000 euros la somme globale allouée à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, exerçant leur mandat en dehors de toute activité professionnelle, cette somme sera répartie entre les membres présents du Conseil de Surveillance.

Neuvième résolution (*Prise en charge par la SCPI d'une Police d'Assurance couvrant la Responsabilité Civile des Membres du Conseil de Surveillance*). — Conformément à la 9ème résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Juin 2011, la présente Assemblée Générale renouvelle pour l'année 2013 la police d'assurance couvrant la responsabilité civile des membres du conseil de surveillance de Placement Pierre Select 1 dans l'exercice de leur mandat es qualité, dont la prime 2012 d'un montant de 1 078 euros pour l'ensemble du Conseil de Surveillance, soit un montant de 0,0035 euros par part, sera prise en charge par la SCPI.

Election des membres du Conseil de Surveillance.

Pour toute résolution portant sur l'élection d'un associé en qualité de membre du Conseil de Surveillance les voix prises en compte sont celles des votes par correspondance et des présents, conformément à l'article 422-14 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Attention le Conseil de Surveillance est composé de douze membres. En conséquence, vous ne devez voter que pour 12 membres sur les 19 membres qui vous sont proposés. Tout vote positif portant sur plus de douze candidats sera considéré comme nul.

Dixième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jules COHEN domicilié 16 place de Strasbourg à MARSEILLE (13003), né le 3 octobre 1940, titulaire de 1 500 parts, Retraité, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Onzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Alain FERRAGUT domicilié 4 rue de l'Eolienne à BOUC BEL AIR (13320), né le 13 avril 1947, titulaire de 25 parts et 240 parts en usufruit, Retraité, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Douzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Toussaint FILIPPI domicilié 30 Boulevard Anatole de la Forge à MARSEILLE (13014), né le 23 octobre 1945, titulaire de 300 parts, Retraité, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Treizième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Yves LEPETIT domicilié 300 rue Auguste Broussonnet Bât C / Parc Saint Charles Appt 502 à MONTPELLIER (34090), né le 18 juillet 1965, titulaire de 200 parts, Directeur de Groupe SMC, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Quatorzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Madame Marie-Suzanne LIEUTAUD domiciliée 33 rue Cavaignac à MARSEILLE (13003), née le 15 avril 1943, titulaire de 115 parts, Retraitée, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Quinzième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Claude SERGENT domicilié 104 ancien chemin d'Aix Bas à VENTABREN (13122), né le 25 février 1940, titulaire de 200 parts, Retraité, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Seizième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, La Société Marseillaise de Crédit représentée par Monsieur Laurent GONZALEZ domiciliée 75 rue Paradis à MARSEILLE (13006), titulaire de 33 191 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-septième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, La Mondiale Partenaire représentée par Monsieur Laurent TEZIER domiciliée 104/110 Boulevard Haussmann à PARIS Cedex 8 (75379), titulaire de 32 243 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-huitième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, La SCI PRADIGNAC représentée par Monsieur Thierry BERGOIN domiciliée 106 avenue Maréchal Galliéni à CANNES (06400), titulaire de 10 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Dix-neuvième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Alexandre TRAMINI domicilié 1508 route de Valaury à SOLLIES TOUCAS (83210), né le 5 septembre 1980, titulaire de 10 parts, Opérateur de marchés finance, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingtième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Claude BADIALI domicilié Mas des Sources / Quartier les Molières à ARPHY (30120), né le 17 février 1956, titulaire de 392 parts, Responsable Régional Gestion de Patrimoine, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt et unième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Olivier BLICQ domicilié 26 rue Rabelais à LILLE (59000), né le 12 novembre 1957, titulaire de 92 parts, inspecteur du travail, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-deuxième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Marc CHENESSEAU domicilié Château Sec – Le Soleil 4 / 10 traverse de la Gaye à MARSEILLE (13009), né le 25 juin 1947, titulaire de 66 parts, Retraité et Gérant de SCI, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-troisième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Philippe DAUMALLE domicilié 68 rue d'Etienne D'Orves à FONTENAY AUX ROSES (92260), titulaire de 38 parts, né le 10 octobre 1971, Directeur de société, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-quatrième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Madame Michèle ORIO domiciliée Château Sec – Le Soleil 4 / 10 traverse de la Gaye à MARSEILLE (13009), née le 26 janvier 1947, titulaire de 31 parts, Assistante de direction, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-cinquième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, Monsieur Jean-Philippe RICHON domicilié 7 allée des Poiriers à LAXOU (54520), né le 16 juillet 1956, titulaire de 562 parts, Chirurgien dentiste, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-sixième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, La SCI AAAZ représentée par Monsieur Serge BLANC domiciliée 2 allée Marivel / 96 avenue de Paris à VERSAILLES (78000), titulaire de 10 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-septième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, l'Association des Porteurs de Parts de Société Civile de Placement Immobilier représentée par Monsieur Christophe ZELLER domiciliée BP 70040 à FOSSES (95742),

titulaire de 19 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-huitième résolution — L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en tant que membre du Conseil de surveillance de la SCPI, La SCI JEANCLAURAY représentée par Monsieur Jean-Louis COSTE domiciliée 20 rue Pasteur à LINAS (91310), titulaire de 120 parts, pour une durée statutaire de trois exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Vingt-neuvième résolution (Pouvoir). — L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité.

A défaut de quorum à cette Assemblée, les associés seront réunis sur deuxième convocation le 13 Juillet 2012 à 10h30, au même endroit, sur le même ordre du jour.

1202949